

Agents de la DDFIP 06 : vous êtes en danger !!!!

Le premier CHS CT depuis les élections professionnelles du 4 décembre 2014 s'est tenu le 7 avril 2015 à la DDFIP 06.

L'ordre du jour comportait, comme principaux sujets de discussions et de vote les Plans Annuels de Prévention (PAP) du DDFIP 06, de la Dircofi et des Douanes, ainsi que le vote du budget et les rapports des médecins de prévention.

Monsieur Christian Guicheteau manque une nouvelle fois à ses obligations de directeur départemental en refusant obstinément de reconnaître la souffrance des agents au travail, alors même que dans nos différents services **cinq cent vingt huit lignes de risques psychosociaux ont été identifiées, mesurées et inscrites au DUERP.**

Il est à noter que la DDFIP des Alpes Maritimes se distingue en étant l'un des rares départements où le directeur s'obstine à passer sous silence la souffrance des agents au travail, et à ne prévoir aucune mesure de prévention des RPS figurant au Plan Annuel de Prévention.

Les agents de la Dircofi et des Douanes disposeront en 2015 d'un Plan Annuel de Prévention 2015 reprenant les RPS listés par les agents et des mesures de prévention, mais pas les agents de la DDFIP 06 qui continueront à souffrir en silence...

Fort de ce constat, les OS ont bien évidemment voté à l'unanimité contre ce PAP totalement incomplet, indigne d'un département et d'une direction comme la nôtre et invité le directeur à revoir sa copie largement insuffisante au regard des risques graves et dommageables encourus et des enjeux de responsabilités qui pourraient en résulter.

COMPTE RENDU CHS-CT DU 7 AVRIL 2015

Le 7 avril s'est tenu le 2ème CHS-CT de l'année.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1 - Approbation du dernier PV du CHS-CT du 9 mars 2015*

- 2 - Actualisation des plans Delille/Tonduti
- 3 - Soumission des PAP (Plan Annuel de Prévention) DDFIP, DIRCOFI et DOUANE à l'avis des membres du CHS-CT
- 4 - Validation du budget d'intervention du CHS-CT
- 5 - Analyse des rapports annuels des médecins de prévention
- 6 - Mise en place du calendrier prévisionnel des visites de sites par une délégation du CHS-CT
- 7 - Questions diverses

1 - Le procès verbal a été approuvé à l'unanimité, il ne retranscrivait que l'élection du secrétaire du CHS-CT .

2 - En ce qui concerne les plans Delille/Tonduti , il a été découvert de l'amiante dans 2 zones (une salle de réunion et un placard).Cependant une opération de désamiantage totale sera réalisée sans modification du calendrier d'installation dans les locaux.

A titre informatif le calendrier est le suivant :

- à partir du 15 avril : Contrôle Fiscal / Division Recouvrement
- à partir du 28 avril : Division Assiette
- à partir du 6 mai : Division AJL
- à partir du 20 mai : BCR / Pôle Patrimonial
- à partir du 3 juin : Formation Professionnelle/ Sociétés Etrangères/Courrier

3 - Malgré nos demandes répétées en groupe de travail et en CHS-CT , le DDFIP s'entête à refuser d'intégrer au plan annuel de prévention les risques psychosociaux alors même que ceux-ci représentent 25 % des risques signalés par les agents dans le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) .

C'est d'autant plus regrettable que ses homologues de la DIRCOFI et de la DOUANE l'ont inscrit dans leur PAP respectif.

Notre directeur cherche-t-il à masquer la réalité sur les conditions de travail dans le département et envoyer à la direction générale une image idyllique de la situation dans les Alpes-Maritimes ?

Solidaires finances Publiques ne peut donc cautionner une telle attitude qui met en péril la santé de nos collègues.

Nous lui avons rappelé que le DDFIP est garant de la santé des agents du 06.

Nous avons donc bien évidemment rejeté ce PAP.

4 - Comme nous l'avions indiqué dans le précédent compte-rendu , Solidaires Finances Publiques n'a pu que constater la prise en otage par la DDFIP du Budget CHS-CT .

En effet, la majorité des dépenses proposées sont des obligations réglementaires faites à l'employeur renouvellement de fauteuils, entretien des locaux,...)

La direction affirme ne pas avoir les finances nécessaires et contraint ainsi les membres du CHS-CT à se substituer à elle afin d'assurer la sécurité des agents.

5 - L'analyse des rapports des médecins de prévention montre leur difficulté à pouvoir exercer l'ensemble de leur mission. En effet, ils sont en sous-effectif continuel (1,3 postes) avec plus de 2300 agents à suivre.

La direction n'envisage aucune amélioration de la situation laissant à penser que la santé au

travail n'est pas l'une de ses priorités.

6 - La délégation CHS-CT se déplacera pour les mois à venir sur les 3 sites de Menton.

7 - En questions diverses nous avons abordé les thématiques suivantes :

- mise en route de la climatisation
- surveillance des défibrillateurs
- mise en conformité des panneaux de consignes de sécurité

N'hésitez pas à nous faire remonter vos éventuels besoins en matière de santé et sécurité.

Solidairement vôtre,

Vos représentant du CHS-CT :

**Anne GRAZIANI - Thierry AUTRUC – Alexandre DELETTRE
Pascal MANDINE – Nicolas EZZAHI**